



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 20 octobre 2020 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
4 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
5 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
10 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
11 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
12 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
13 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
14 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
15 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Christophe MOIROUD
16 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
17 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
18 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
19 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Emilie ACQUISTAPACE
20 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
21 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Départ à la délibération n°44
22 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
23 CHANAZ	T Yves HUSSON	
24 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
25 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
26 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
27 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
28 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
29 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
30 ENTRELACS	T Claire COCHET	
31 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
32 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
33 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
34 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
35 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
36 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
37 MERY	T Stéphane ROULET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
38 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
39 MOTZ	T Daniel CLERC	
40 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Arrivé à la délibération n°40
41 MOUXY	T Catherine RAVANNE	Pouvoir de Laurent FILIPPI
42 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
43 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
44 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
45 SAINT OURS	S Marie ZAPILLON	
46 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
47 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
48 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
49 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
50 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
51 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
52 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ à la délibération n°33
53 VOGLANS	T Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

27 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
PUGNY CHATENOD  
SAINT OURS  
TRESSERVE  
TRESSERVE  
VOGLANS

Christèle ANCIAUX  
Gilles CAMUS  
Karine DUBOUCHET-REVOL  
Philippe LAURENT  
Christophe MOIROUD  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Esther POTIN  
Jean-Marc DRIVET  
Emilie ACQUISTAPACE  
Marie-Pierre FRANCOIS  
Patrick POURCHASSE  
Nathalie FONTAINE  
Bruno CROUZEVALLE  
Louis ALLARD  
Annie MOULIN  
Christian ROUSSEL  
Martine BERNON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 octobre 2020, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 46 projets de délibérations et 1 vœu.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 octobre 2020 aux conseillers communautaires suppléants, et le 15 octobre 2020 aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 52 présents et 64 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 40 Année : 2020

Exécutoire le : 27 OCT. 2020

Affichée le : 27 OCT. 2020

Visée le : 27 OCT. 2020

### *ECONOMIE* **Association AGISENS - Subvention 2020**

Monsieur le Président rappelle que GRAND LAC, Communauté d'agglomération, soutient au titre de développement de l'entrepreneuriat sur notre territoire, notamment dans le cadre du dispositif Citéslab, les structures intervenant dans ce domaine. Créée en 2013 à l'initiative de personnalités locales du monde de l'entreprise, AgiSENS est une association ayant pour objet de susciter, d'encourager et de stimuler toute initiative visant à favoriser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Pays de Savoie. L'association AgiSENS souhaite associer GRAND LAC au lancement à la 5<sup>ème</sup> édition d'un dispositif appelé "Passeurs d'avenir" qui concerne les jeunes du territoire (espace Métropole Savoie).

Ce dispositif est **complémentaire** avec les autres outils locaux intervenant sur le secteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), tels que France Active Savoie Mont Blanc, Réseau Entreprendre Savoie, Association Agate...

#### Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Promouvoir les initiatives solidaires du territoire, rendre visibles les projets socialement innovants,
- Contribuer à développer une culture de projets par des actions concrètes,
- Inciter et stimuler le plus grand nombre de jeunes à initier des projets visant à renforcer la solidarité,
- Générer du lien entre les publics qui se rencontrent assez peu (jeunes, entreprises, collectivités),

Le programme 2020 se déroulera le 17 novembre 2020 à Bassens. Tout au long de cette journée de lancement, des ateliers, des animations et divers témoignages seront proposés aux participants (300 personnes en 2019 dont 150 lycéens et collégiens). 7 établissements scolaires ont répondu favorablement à ce programme, dont l'E2C73.

Le budget total 2020 de ce programme est évalué à environ 45 700 € (55 000€ en 2019). L'objectif 2020 sera de sensibiliser à l'entrepreneuriat social et solidaire 120 jeunes (lycéens et collégiens) et d'accueillir 80 partenaires. Les ressources proviendront des fonds propres de l'association, de mécènes (20 700 €) et de subventions publiques locales (6 000 € à répartir entre les 2 agglomérations). Monsieur le Président propose de d'associer à cette initiative originale et continue qui devrait profiter au plus grand nombre. Grand Lac pourrait ainsi verser une subvention de 1 000 € à l'association AGISENS.

Monsieur le Président précise que les crédits, inscrits au budget 2020, seront imputés sur la section de fonctionnement 2927 du budget principal.

#### Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport du Président,
- APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association AGISENS au titre du dispositif "Passeurs d'avenir", sous condition de la mise en place de l'évènement en 2020,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 20 octobre 2020,

Le Président  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 63
- Votants : 62
- Pour : 62
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Dispositif &quot; Passeurs d'avenir &quot; - Versement d'une subvention à l'association Agisens

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/10/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/10/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3479 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20201020-d3479-DE

---

**Date de décision :** 20/10/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions accordées  
7.5.2.2. Aux associations